

CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL 44 FLOTTES COLLECTIVES

1. RÈGLEMENT POUR LES CLUBS DU 44

Les clubs du département Loire -Atlantique organisent les **critériums départementaux Flottes collectives de Décembre à Novembre** avec les intitulés suivants :

- Critérium départemental 44 Flottes Collectives **Catamaran**
- Critérium départemental 44 Flottes Collectives **Planche à voile**
- Critérium départemental 44 Flottes Collectives **Optimist « Ecole »**
- Critérium départemental 44 Flottes Collectives **Hansa 203 solo et Hansa 303 solo et double**

Les inscriptions des régates au calendrier fédéral doivent se faire avec les paramètres suivants (menu déroulant) :

Pratique	Série/ Classe
Multicoques de sport	FC Multicoque
Windsurf	FC Windsurf
Dériveurs	Optimist Ecole **
Quillards VL	Hansa 203 solo Hansa 303 solo Hansa 303 double INQ (si moins de 5 bateaux)

** Les coques Optimist Ecole de sport Polyester sont autorisées, à condition que le pratiquant soit de Niveau 2 FFV , et n'a jamais participé à une régates de niveau Ligue.

En première partie de saison (Janvier à Juin) :

- Un **entraînement** à la régates, suivi d'une ou plusieurs courses.
- Les parcours proposés sont pédagogiques et simples, sans remontées au vent avec route indirecte, avec lignes de départ et règles de course simplifiées et expliquées.
- Un moment de convivialité (repas en commun ou découverte d'une activité annexe (VRC).
- Grade 5 C ou 5 B

En deuxième partie de saison (Juillet à Novembre) :

- Les parcours peuvent être complexifiés, ainsi que les départs peuvent se faire dans l'axe du vent. Les remontées au vent en route indirecte sont possibles.
- Un repas en commun est proposé.
- Grade 5 B

Type de bateau : Flottes collectives mis à disposition par le club organisateur.

Classement National sur le site fédéral après chaque remontée de résultats :

CLASSEMENT NATIONAL DES CLASSES ET DES PRATIQUES :

http://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/C10/c10_classe.aspx

Le club peut informer dans l'avis de course un nombre maximum de pratiquant par série afin de faciliter le timing des courses par poule.

Toutes les démarches relatives à l'organisation d'une régates fédérale sont à la charge du club organisateur, tous les documents sont disponibles sur le site du CDV44 :

- Déclaration sur le calendrier fédéral.
- Déclaration de manifestation nautique auprès des affaires maritimes.
- Saisie et remontée des résultats via FREG.
- **Envoi de l'Avis de course au CDV** minimum 15 jours avant (obligatoire pour valider l'épreuve au Championnat départemental 44 Flottes collectives.
- Affichage des IC le jour de la régates.
- Organisation et sécurité à terre et sur l'eau.
- Remise des prix.

Le club doit faire remonter les résultats à la FFVoile à la suite de la régates.

Le CDV 44 proclame un champion départemental sur chacune des séries du Critérium départemental 44 Flottes collectives.

2. RÈGLEMENT POUR LES COUREURS

Les pratiquants devront faire **leur pré-inscription 3 jours** avant la date de la régates par internet auprès du club organisateur.

Le prix de l'inscription est de 10 € en mer ou de 8 € sur un plan d'eau intérieur.

Attention le club peut informer dans l'avis de course un nombre maximum de pratiquants par séries afin de faciliter le timing des courses par poules.

IMPORTANT :

Pour être inscrit sur le lieu de l'épreuve, chaque pratiquant doit présenter :

- 1) Sa licence valide avec la mention **Compétition** ou la licence **Adhésion ou Pratiquant accompagnée d'un certificat médical** indiquant l'autorisation de la pratique de la voile en compétition.
- 2) La **fiche d'inscription** accompagnée de l'**autorisation parentale** pour les mineurs, ainsi que le **règlement** des frais d'inscription.

En période épidémique, le pratiquant devra respecter strictement les gestes-barrières recommandés par les mesures gouvernementales et mis en place par le club organisateur de la régates.

REGATES DÉPARTEMENTALES 44 OPEN

1. RÈGLEMENT POUR LES CLUBS DU 44

Les clubs du département Loire -Atlantique organisent des **régates départementales Open** de **décembre à novembre**, avec les intitulés suivants :

- Régate départementale 44 Open Optimist
- Régate départementale 44 Open Laser 4.7
- Régate départementale 44 Open Laser Radial
- Régate départementale 44 Open Inter séries Dériveurs
- Régate départementale 44 Open Inter séries Catamarans
- Régate départementale 44 Open Voile Radiocommandée
- Régate départementale 44 Open Windsurf

Les inscriptions des régates au calendrier fédéral doivent se faire avec les paramètres suivants (menu déroulant) :

Pratique	Série/ Classe
Dériveurs	Optimist
Dériveurs	Laser 4.7
Dériveurs	Laser Radial
Dériveurs	IND (Inter séries Dériveurs Temps compensé)
Catamarans	INC (Inter séries Catamarans Temps compensé)
Voile Radiocommandée	1 mètre
Open Windsurf	Bic 293D
Open Windsurf	Race Board

Les régates sont de grade 5B.

Toutes les régates avec les intitulés « **Régate départementale 44 Open + série** » seront affichées sur le site du CDV 44 pour une communication auprès des clubs.

Type de bateaux : Séries du Championnat de France en Dériveur.
Si le nombre de bateaux est inférieur à 5 par série, déclarer une inter-séries.

Classement National sur le site fédéral après chaque remontée de résultats :

CLASSEMENT NATIONAL DES CLASSES ET DES PRATIQUES :
http://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/C10/c10_classe.aspx

Toutes les démarches relatives à l'organisation d'une régata fédérale sont à la charge du club organisateur, tous les documents nécessaires sont disponibles sur le site du CDV44 :

- Déclaration sur le calendrier fédéral.
- Déclaration de manifestation nautique auprès des affaires maritimes.
- Saisie et remontée des résultats via FREG.
- **Envoi de l'Avis de course** au CDV minimum 1 mois avant.
- **Affichage des IC** le jour de la régata.
- Organisation et sécurité à terre et sur l'eau.
- Remise des prix.

Le club doit faire remonter les résultats à la FFV à la suite de la régata.

Les clubs organisateurs de **régates départementales Open** doivent communiquer l'évènement minimum 1 mois avant la régate, en :

- inscrivant la régate au calendrier FFV avec les intitulés préconisés par le CDV 44 « **Régate départementale 44 Open + série** ».
- mettant en ligne l'avis de course sur le site du club organisateur
- envoyant leur avis de course au CDV 44 (contact@cdv44.fr)

Les régates OPEN 5 B seront validées par le Responsable Calendrier de la Ligue.

Les régates départementales 44 Open ne sont pas prises en compte dans le Championnat départemental, le CDV 44 ne proclame pas de champion départemental Open.

Attention : pour les régates mises en place sur des temps d'entraînements, elles devront répondre aux mêmes exigences que les autres régates (démarches et obligations relatives à l'organisation d'une régate fédérale) ; ces régates seront classées en 5 C.

Pour les régates de club (5 C), il faut déclarer les régates en Inter séries (IND ou INC), les épreuves monotypes ne sont plus acceptées.

2. RÈGLEMENT POUR LES COUREURS

Les pratiquants devront faire **leur pré-inscription 3 jours** avant la date de la régate par internet auprès du club organisateur.

Le prix de l'inscription est de 10 € en mer ou de 8 € sur un plan d'eau intérieur.

Attention le club peut informer dans l'avis de course un nombre maximum de pratiquants par série afin de faciliter le timing des courses par poules.

IMPORTANT :

Pour être inscrit sur le lieu de l'épreuve, chaque pratiquant doit présenter :

- 1) Sa licence valide avec la mention **Compétition** ou la licence **Adhésion ou Pratiquant accompagnée d'un certificat médical** indiquant l'autorisation de la pratique de la voile en compétition.
- 2) La **fiche d'inscription** accompagnée de l'**autorisation parentale** pour les mineurs, ainsi que le **règlement** des frais d'inscription.

En période épidémique, le pratiquant devra respecter strictement les gestes-barrières recommandés par les mesures gouvernementales et mis en place par le club organisateur de la régate.